

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCISION PRISE PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a également déclaré hier que la décision d'imposer un droit sur les bardeaux n'aurait pu être prise en vertu de l'accord commercial signé par le premier ministre. Cette déclaration est tout à fait ridicule. En effet, l'article 301 de l'Accord permet l'imposition de tarifs de ce genre.

Si le ministre du Commerce extérieur avait raison, pourquoi n'a-t-il pas exhorté le premier ministre à expliquer pour quelles raisons le président Reagan n'a pas supprimé complètement le droit de 35 p. 100 en question, lorsqu'il a pris sa décision ce mois-ci? Je demande donc à nouveau au premier ministre si le Président s'est engagé à faire supprimer ce droit à compter du 1^{er} janvier prochain.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition lui-même doit reconnaître que la question des bardeaux n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En effet, ce droit a été imposé en 1986, avant la conclusion d'un accord de libre-échange. La question du député aurait beaucoup plus de poids, s'il appuyait davantage l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et, en fait, une politique positive à l'égard des États-Unis au lieu de parcourir le pays, afin de critiquer nos voisins du Sud pour toutes les raisons possibles qu'il peut imaginer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à rappeler à mon collègue que j'ai été élu au Parlement du Canada, et non au Congrès américain.

Des voix: Bravo!

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la décision du président prouve ce que nous avons toujours soutenu, c'est-à-dire que les articles 1902 et 1904 de l'accord signé par le premier ministre, accord que la Chambre des communes doit mettre en oeuvre en adoptant une loi à cette fin, reconnaissent toutes les sanctions qu'imposent les États-Unis, par exemple les droits compensateurs, les droits de douane, les quotas et les surtaxes, et permettent aux industries américaines concernées de continuer d'utiliser ces recours. Par conséquent, je demande au ministre d'être honnête et d'admettre que cet accord ne change

rien aux exportations canadiennes dirigées vers les États-Unis.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le chef de l'opposition poser pour une fois une question touchant la Colombie-Britannique. J'imagine qu'il suit le précédent créé hier.

Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange, s'il avait été en vigueur, les États-Unis auraient été incapables d'appliquer les mesures qu'ils ont prises pour contrebalancer les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre. L'accord ne le leur aurait pas permis. De plus, nous aurions pu interjeter appel devant un autre mécanisme de règlement des différends qui aurait empêché le président des États-Unis et son administration de prendre ce genre d'initiative.

• (1420)

La période des questions est trop courte pour que je vous explique en détail comment les résultats de toute cette démarche auraient été différents, mais, croyez-moi, le problème des bardeaux de cèdre n'aurait pas pris cette forme si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

LA NORTHERN TELECOM— ON DEMANDE QUELLES
MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE AFIN
D'ÉVITER LA FERMETURE DE L'USINE D'AYLMER

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le 8 novembre dernier, le premier ministre, lors de son passage dans l'Outaouais québécois, avait profité de l'occasion pour me traiter d'hypocrite parce que j'avais quitté le gouvernement du Québec, qui était pour le libre-échange, et que je joignais le Parti libéral du Canada dont je suis très fier, parce qu'il était contre le libre-échange.

Monsieur le Président, je voudrais indiquer au premier ministre que j'ai toujours été pour la libéralisation des échanges, mais pas pour l'Entente Mulroney-Reagan.

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question maintenant.

M. Rocheleau: Ma question, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre, et elle concerne l'usine de la Northern Telecom à Aylmer, dans ma circonscription, qui fermera ses portes en septembre 1989, et on peut se poser la question, à savoir si le gouvernement n'était pas déjà au courant.